Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 55 (1919)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LVme ANNÉE

N° 4
Série B

LAUSANNE
25 janvier 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — Chronique jurassienne. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Une expérience de self government scolaire. — Examens d'admission aux Ecoles normales. — Degré inférieur : Lecture et orthographe. — Degré moyen : Orthographe. Composition. Arithmétique. — Degré supérieur : Sciences naturelles.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Assemblée générale de la S. V. M. S. — Le samedi 28 décembre dernier, nos collègues secondaires tenaient leur assemblée générale, à Lausanne. Ils avaient eu l'amabilité d'y convier la S. P. V., qui s'y fit représenter par son président, M. A. Rochat, et son secrétaire, Mme Moennoz.

Le Comité en charge, avec lequel nous avons noué de si cordiales relations, arrivait à la fin de son mandat. Il a été remplacé comme suit : Président, M. Gilliard, directeur du Gymnase classique ; secrétaire, M. Baudin (tous deux faisaient partie de l'ancien Comité), Mlle Morand, MM. Franel et Recordon.

Nous sommes persuadé que le nouveau Comité de la S. V. M. S. et celui de la S. P. V. entretiendront les meilleurs rapports, s'entendront, le cas échéant, pour étudier en commun les questions qui intéressent à la fois les deux sociétés qu'ils représentent, et se souviendront qu'aujourd'hui plus que jamais l'union fait la force.

Nos collègues nous ont donné d'ailleurs une preuve de leurs sentiments de solidarité à notre égard, en votant un don de fr. 50 en faveur de « nos orphelins. »

Dans la partie familière qui suivit la séance, notre président apporta le salut de la S. P. V. et, dans un discours fort bien tourné, exprima le désir de voir se continuer à l'avenir des relations dont les bons effets se sont déjà fait sentir, et ne peuvent que profiter aux uns comme aux autres.

Ajoutons que les délégués de la S. P. V. ont été choyés par leurs collègues secondaires et gardent de cette journée un souvenir délicieux. A. R.

Assurance-maladie. — Ensuite des démarches du Comité de la S. P. V., le Conseil d'administration de la Caisse cantonale vaudoise d'Assurance infantile en cas de maladie (que c'est long !) a fixé à 80 cent. par affilié — au lieu des 60 qui étaient alloués jusqu'ici — la rétribution des secrétaires-caissiers.

Nous enregistrons cette amélioration, tout en souhaitant qu'avant peu cette rétribution soit portée à fr. 1.

En outre, dès le 1er avril 1919, la contribution des assurés sera perçue, non plus par trimestre, mais annuellement. Il en résultera une sensible diminution du travail des dits secrétaires caissiers. A. R.

Abonnement à « l'Educateur ». — Au 31 décembre, 15 sections vaudoises sur 20 avaient fait connaître le résultat de la consultation au sujet de la modification de l'article des Statuts de la S. P. R. concernant le prix d'abonnement à l'*Educateur*.

Au total : 632 *oui*, 42 *non*. A. R.

A propos d'abonnements. — On nous demande l'insertion des lignes suivantes :

« La *Gazette de Lausanne* nous fait une telle réduction sur son prix d'abonnement (fr. 18 au lieu de 28) que nous désirons lui adresser nos remerciements par l'intermédiaire de l'*Educateur*.

» Pour le Corps enseignant de Château-d'Œx : E. Wagnière. »

Tout en nous associant aux remerciements exprimés ci-dessus, nous y ajouterons ceux que nous adressons à *tous* les autres journaux qui nous font un rabais (*Revue*, 40 % ; *Gazette*, 35 % ; *Tribune*, 25 %. A. R.

Pour les soldats nécessiteux. — La souscription ouverte dans le Corps enseignant lausannois, en faveur des soldats nécessiteux de la Ire division, a produit la belle somme de fr. 805. Nous félicitons nos collègues du chef-lieu pour ce beau résultat. A. R.

Ceux qu'on fête. — Les autorités communales de Montcherand ont fêté le 25e anniversaire de l'entrée en fonctions dans cette localité de M. Perrin, instituteur. Nos compliments. A. R.

A propos des allocations. — Grand a été mon étonnement en lisant dans le dernier numéro les justes récriminations de M. Michot, remplaçant, au sujet des allocations cantonales qui, selon lui, n'ont pas atteint la corporation des remplaçants et remplaçantes!

J'ai dit « mon étonnement », car faisant partie de ces méprisés de la fortune, j'ai touché pour la troisième fois les dites allocations, et certes je n'ai jamais songé que ce soit un privilège à moi spécialement accordé.

Lorsqu'il y a deux ans, une allocation fut accordée au personnel enseignant, il n'y avait aucune rubrique pour les remplaçants. Sur ma demande, je fus mise au bénéfice de cette mesure et y suis restée dès lors. Me voilà confuse de constater que certains de mes collègues de misère ne sont pas dans ce cas. Il n'y a pas de faveur à suspecter! D'autre part, ma position de veuve avec trois enfants, pour être pénible, n'est point exceptionnelle! il y a dans notre milieu des fardeaux aussi lourds que le mien! Alors que se passe-t-il?

Si nous sommes des « hors la loi communale », la cantonale nous doit protection ; n'est-ce pas d'elle que nous tenons le brevet, ce laisser passer au pays des rêves et des ambitions? Nous sommes avant tout les serviteurs de l'Etat et je le crois bon maître! N'avons-nous pas besoin de sa toute particulière sollicitude pour nous encourager dans notre tâche ingrate? Si « le pédagogue n'aime pas les enfants, » comme le dit l'humoriste, le remplaçant doit les aimer à double —

ou bien il n'a qu'à jeter sa férule d'emprunt par-dessus les murs des préaux ! Comment, sans amour pour ces petits — à moins que ce ne soit pour les siens — s'en aller huit jours par-ci, un mois par là, fermer des brèches et combler des lacunes, reprendre un travail qu'un autre a dû interrompre, et quand « on y est », quand on sait mettre un nom à toutes ces frimousses d'une 7me de Beaulieu ou d'une mixte de Gossens, s'en revenir pour attendre d'être envoyé ailleurs !

Pas de vacances, mais des jours de chômage et de soucis ! Il faut avoir en soi, en tout temps, une pleine réserve de gaîté, de patience, de sérénité, de bonne humeur, pour parer à tous les coups du sort, garder le sourire pour tendre la joue au soufflet de celui ou de celle qu'on n'a su satisfaire ! L'ingratitude est innée au cœur de l'homme... et surtout de la femme !

Tout cela, cher collègue, pour que vous vous hâtiez de faire valoir vos droits et ceux des nôtres sur qui n'est point tombé la manne ! Il ne faut pas qu'aucun soit lésé !

Et maintenant, courage et persévérance à tous ! Ne vous laissez pas rebuter par les cailloux du sentier ; il vous conduira, les jeunes, à la grande route lumineuse qui serpente au loin ! Nous ne pourrons vous y suivre, mais nos bons vœux vous accompagnent ! ROSE BONARD-CROISIER.

Des plaintes. — On sait que les rétributions allouées par les communes à leurs dépositaires des fournitures scolaires ne sont pas, en général, extrêmement élevées... Et il arrive tout naturellement que quelques-uns de ces dépositaires se croient en droit — et ils ont raison de le croire — de demander une augmentation. Les uns l'obtiennent ; les autres ne voient rien venir, pas même une réponse. Il n'y a pas longtemps, l'un de ces réclamants, qui touche 15 fr. (!) par an de la commune, reçut de la Municipalité une lettre où l'on énumérait complaisamment les avantages de la place d'instituteur : un logement, un beau jardin et... les fonctions de préposé au ravitaillement ; mais d'augmentation, point.

Cette même commune, *d'ailleurs riche*, n'a pas encore (au 15 janvier) jugé bon de payer à son corps enseignant les allocations dues pour 1918...

A ce propos, on nous fait remarquer que certains de nos collègues ont essuyé, ici et là, de la part de leur boursier, quelques compliments ambigus lors du paiem nt de la part d'allocation due par les communes.

Pour éviter ces froissements à l'avenir et au cas où le système serait maintenu de faire supporter aux communes une part des frais, ne serait-il pas possible de charger MM. les receveurs de l'Etat du payement de l'allocation totale, quitte à se faire rembourser par les communes pour la part qui leur incombe ? A. R.

Les articles parus dans notre *Tribune libre* de samedi dernier et l'entrefilet ci-dessus dénoncent une situation intolérable dans certaines communes de la campagne vaudoise. Il est tout à fait inadmissible que l'application d'un décret du Grand Conseil doive exposer des membres du corps enseignant aux atermoiements et aux insolences de certains fonctionnaires communaux. Nous engageons vivement ceux qui auraient à se plaindre de tels faits à en nantir le Département sans retard. E. B.

Nos orphelins. — Il nous revient qu'il existe chez un certain nombre de nos collègues quelque confusion au sujet de la souscription qui vient d'être ouverte. Quelques-uns se demandent si la Caisse de Secours et d'Invalidité ne

peut rien faire. L'article 3, lettre *d* de ses statuts, nous autorise à accorder une allocation momentanée aux membres de la famille d'un affilié qui perdent leur soutien par suite de son décès. Mais, dans le cas particulier, la Caisse de Secours ne saurait suffire.

Quand les fonds seront recueillis, et *quand les délégués des sections auront fait connaître les besoins réels*, les secours seront distribués aux ayants droit. Si la collecte ne suffit pas, on puisera dans la Caisse de Secours ; s'il y a un reliquat, il sera versé dans la dite caisse. Telle est du moins la pensée du Comité de la S. P. V., qu'il soumettra à l'assemblée des délégués. A. R.

Dons d'honneur pour nos orphelins, *2e liste :* Montant de la 1re liste, fr. 234. Œuvre universitaire des étudiants prisonniers de guerre, section des maîtres primaires, par M. Tissot, Lausanne, fr. 50. A. C., Trélex, fr. 20. G. C. M., Lausanne, fr. 5. Anonyme, fr. 6,30. Quelques collègues de la section de Lavaux, par M. Grin, fr. 77. A. Lude, Villeneuve, fr. 10. *Total*, fr. 402,30. A. R.

CHRONIQUE GENEVOISE

Pensions de retraite des fonctionnaires de l'Enseignement primaire. — On sait qu'à Genève la loi a confié à une institution dite « Caisse de prévoyance » le soin d'assurer la pension de retraite à laquelle ont droit les membres du corps enseignant primaire. Cette Caisse a une existence indépendante; elle a son administration propre et ses affaires sont gérées, conformément à ses statuts, par un Comité nommé directement par les sociétaires, c'est-à-dire par le corps enseignant lui-même. La Caisse est alimentée par les cotisations des sociétaires et par les subsides de l'Etat. Les statuts doivent être approuvés par une loi du Grand Conseil et les pensions sont garanties par l'Etat.

Il y a déjà quelque temps, les sociétaires se sont émus de la situation de la Caisse qui, vu le nombre grandissant des pensions, se présentait sous un aspect assez peu favorable. La question a été soumise à un expert, dont le rapport a démontré la nécessité de prendre sans tarder des mesures pour remédier à cette situation. Après en avoir discuté avec les intéressés et s'être mis d'accord avec eux, le Conseil d'Etat a présenté à ce sujet, en octobre dernier, un projet de loi au Grand Conseil, qui l'a voté sans y apporter de modification.

Cette loi, qui vient d'être mise en vigueur, consolide la situation de la Caisse en ce sens qu'elle prescrit que l'Etat prendra chaque année le déficit à sa charge, s'il s'en produit. D'autre part, elle améliore sensiblement les pensions, qui sont d'ailleurs les mêmes pour les instituteurs et les institutrices.

La pension diffère suivant l'âge auquel le sociétaire prend sa retraite. Voici quel sera à l'avenir, pour les cas normaux, le montant de la pension : l'instituteur ou l'institutrice qui se retire de l'enseignement à 50 ans aura droit à une pension annuelle de 2200 fr. ; s'il prend sa retraite à 51 ans, la pension sera de 2225 fr. ; à 52 ans, de 2250 fr. ; à 53 ans, de 2275 fr. ; à 54 ans, de 2300 fr. ; à 55 ans, de 2350 fr. ; à 56 ans, de 2400 fr. ; à 57 ans, de 2450 fr. ; à 58 ans, de 2500 fr. ; à 59 ans, de 2550 fr. ; à 60 ans, de 2600 fr. Ce dernier chiffre représente le maximum ; si le sociétaire prend sa retraite à un âge dépassant 60 ans, sa pension n'est pas augmentée.

Telles sont les conditions nouvelles de la pension de retraite des membres du corps enseignant primaire à Genève. On peut prévoir que lorsque les circonstances exceptionnelles créées par la guerre auront disparu, une revision complète des statuts sera entreprise et qu'elle aura pour effet d'améliorer définitivement la situation financière de la Caisse de prévoyance, tout en augmentant la pension. W. R.

A un abonné genevois. — La gérance de l'*Educateur* a reçu le montant de 5 fr. 05 versé à notre compte *II 125* au bureau de poste de Genève-Stand, par un abonné qui a omis d'inscrire son nom et son adresse sur le talon du chèque. Prière de réparer l'omission, afin d'éviter l'envoi d'un remboursement.

Gérance de l'*Educateur*.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Assemblée des délégués. (Suite) [1].

Revision de divers articles de la Loi scolaire. — Les discussions qui ont eu lieu dans les sections de la Société pédagogique et dans la presse, sur l'école complémentaire, les examens de sortie, la préparation professionnelle du corps enseignant, la réforme des programmes, la collaboration du corps enseignant aux affaires scolaires, montrent qu'une revision de la loi scolaire va s'imposer dans un avenir prochain.

L'assemblée unanime estima qu'il était du devoir du corps enseignant de continuer à suivre de près ces questions, d'en poursuivre l'étude, de les discuter et, le moment venu, le corps enseignant pourra faire entendre sa voix, soit par l'organe de ses représentants à la Commission consultative, soit par tout autre moyen. Il contribuera ainsi pour sa part à perfectionner et à améliorer l'enseignement primaire et à aiguiller l'école primaire dans les voies nouvelles, de façon à ce qu'elle devienne réellement « l'école pour la vie ».

Avant de se séparer, l'assemblée des délégués, unanime, vota une résolution et décida de l'adresser à la presse du canton.

Nous en citons la partie principale, qui intéressera certainement les lecteurs de l'*Educateur :*

« L'assemblée des délégués des sections de la Société pédagogique neuchâteloise (536 membres), réunie à Auvernier le 21 décembre 1918, a approuvé à l'unanimité la gestion du Comité central. Elle lui a voté des remerciements chaleureux pour son activité et ses louables efforts tendant à assurer aux instituteurs et aux institutrices une situation matérielle plus en rapport avec leur rôle social et qui doit leur permettre de vouer toutes leurs forces, tout leur cœur et tout leur temps à l'éducation des enfants.

» Les délégués ont été unanimes aussi à reconnaître que le vote de la majorité du Grand Conseil concernant les allocations de renchérissement pour 1918 et 1919 en faveur du corps enseignant est profondément regrettable pour l'école. Il est indéniable que beaucoup d'instituteurs et spécialement les pères de famille se trouvent et se trouveront dans une situation financière critique dont les malheureux effets ne pourront être que préjudiciables à l'école.

» Ensuite de l'application de l'arrêté du Grand Conseil, il résulte de choquantes

[1] Voir *Educateur* du 11 janvier.

inégalités contre lesquelles le corps enseignant primaire ne cessera de protester.

. . . . . .

» En revanche, tous les délégués, sans exception, ont exprimé leur reconnaissance envers le groupe politique du Grand Conseil qui a été unanime à soutenir les revendications du corps enseignant, ainsi qu'envers le chef du Département de l'Instruction publique et ceux des députés des autres groupes qui ont estimé eux aussi qu'il était juste et équitable d'accorder aux membres du corps enseignant des communes les mêmes allocations que celles allouées avec raison aux fonctionnaires, magistrats et professeurs des établissements cantonaux.» H. L. G.

CHRONIQUE JURASSIENNE

† **Emma Meyer.** — Mlle Emma Meyer, institutrice à la maison d'éducation de Loveresse, est décédée le 17 décembre, à l'âge de 23 ans. C'est une victime de la gr ppe. Mlle Meyer, originaire d'Asuel, était une élève de l'école normale de Delémont, où elle avait été brevetée en 1914. Il faut louer son calme, son tact et son dévouement dans l'œuvre éducatrice dont elle avait la charge.

H. Gobat.

† **Adrien Kohler.** — L'école normale de Porrentruy a perdu, le 18 décembre, M. Adrien Kohler, professeur d'histoire religieuse. Il a été enlevé à l'âge de 55 ans. Fils de l'érudit jurassien Xavier Kohler, il avait fait des études d'avocat, mais s'est surtout occupé de journalisme et d'enseignement. C'était un esprit pondéré et bienveillant. H. Gobat.

BIBLIOGRAPHIE

Chœurs de Vendredi-Saint et Pâques, édités par la Commission interecclésiastique romande de chant religieux :

N° 112. *Au pied de la Croix*, paroles de D. Meylan, musique de W. Kœhler.

N° 113. *Victoire!* Ch. Ecklin et B. Ducis.

N° 114. *Chant de Pâques*, Aug. Quinche et F. Mergner.

Les trois chœurs ensemble, 15 cent. Pour les commandes, s'adresser à M. L. Barblan, pasteur, Pampigny (Vaud).

Wilson en Europe, série des *Opinions suisses*. Sonor, Genève. Une brochure de 15 pages, 60 cent.

L'auteur, dont le nom n'est pas donné, rappelle les espoirs que la venue de M. Wilson en Europe et son projet de constitution d'une Société des Nations ont suscités ; puis il s'attache à démontrer que, de tous les Etats existants, la Suisse est avec les Etats-Uuis le mieux préparé par son histoire à collaborer à l'œuvre entreprise.

Précis de droit commercial et notions d'instruction civique, par le Dr B. Perrelet, professeur à Neuchâtel. — En vente au Secrétariat central de la S. S. d. C. — Prix : 2 fr. 40 l'exemplaire.

Tel est le titre d'une publication toute récente destinée avant tout aux apprentis de commerce et de banque et grâce a laquelle ces derniers ne seront plus guère excusables s'ils se présentent insuffisamment préparés aux examens de fin d'apprentissage. C'est à la Société suisse des commerçants que l'on doit cet

ouvrage qui vient heureusement continuer la liste de ses nombreux manuels d'enseignement.

En cinq chapitres clairement ordonnés, l'auteur, un praticien expérimenté, fort au courant de tout ce qui concerne l'enseignement commercial, nous initie aux mystères du droit commercial : droit des obligations, contrats, sociétés commerciales, effets de commerce, poursuites et faillites.

La partie la plus nouvelle est celle qui traite des notions d'instruction civique. Elle est conforme au guide édicté par le Département fédéral de l'économie publique. Des tableaux synoptiques renseignent sur les autorités cantonales et communales des cantons romands.

C'est un petit ouvrage de 80 pages qui vient bien à son heure et qui intéressera aussi bien des personnes en dehors des apprentis. Nous lui souhaitons plein succès.

OUVRAGE REÇU :

Allgemeine Heimatkunde. Aufgaben, Fragen, Ergebnisse mit Lektionskizze, von Dr Arnold Schneider, Secundarlehrer in Zurich. 58 Seiten in-8. 2 fr. 50. Orell et Füssli, Zürich.

PARTIE PRATIQUE

UNE EXPÉRIENCE DE SELF-GOVERNMENT SCOLAIRE

Introduction.

II. *Autonomie scolaire et indifférence civique.*

L'éducation civique est une éducation morale : voilà l'une des vérités les mieux établies. Mais il y a loin, hélas, de la théorie à la pratique, du précepte à l'acte ! Que voyons-nous, en effet, autour de nous ? Comment s'efforce-t-on de conjurer l'indéniable crise du civisme que nous ont valu le matérialisme pratique et la *Realpolitik ?* On augmente le nombre des heures que les programmes scolaires accordent à l'instruction civique, on fait une place à cette discipline dans les écoles qui n'en avaient cure jusqu'à maintenant. Nous ne médisons pas de ces tentatives, qui sont légitimes et qui ne resteront pas sans résultat, mais il ne faut pas se lasser de dire et de répéter qu'à elle seule cette *instruction* est tout à fait insuffisante, que si l'on se borne à agir sur l'intelligence et sur la mémoire, on formera peut-être des citoyens qui connaîtront mieux les institutions de leur pays (c'est déjà quelque chose), qui connaîtront mieux leurs devoirs (et c'est déjà beaucoup ; — mais leur aura-t-on donné le goût, le désir, la volonté, le besoin de prendre une part active aux affaires publiques ? Leur aura-t-on donné *l'habitude* de la démocratie, l'habitude d'exercer leurs droits et d'accomplir leurs devoirs civiques, l'habitude de la responsabilité sociale, l'habitude de discuter, de voter, d'éviter les écueils de la brigue et du favoritisme ? Auront-ils fait, en un mot, *l'apprentissage* de la vie civique ? Vous savez bien que non.

Mais, me direz-vous, la très grande majorité des maîtres ne bornent pas leur effort et leur ambition à *instruire* leurs élèves ; ils visent plus haut et plus profond que cela. Ce n'est pas au cerveau seulement qu'ils s'adressent, c'est au cœur et à la volonté. Et ils y réussissent. Cette fois nous sommes bien sur le

terrain de l'éducation *morale*. Je ne nie pas la force et l'efficacité de cette éducation. Je prétends seulement qu'à demeurer théorique, elle ne rend pas, elle ne peut pas rendre tout ce que l'on attend d'elle.

Et il n'y a qu'un moyen de la rendre pratique : c'est d'adopter le régime de l'autonomie. « C'est en forgeant qu'on devient forgeron, dit M. Adolphe Ferrière. C'est en ayant la responsabilité de l'ordre social scolaire qu'on saura plus tard envisager sous leur angle vrai les problèmes de l'ordre politique de son pays. Toute autre éducation civique, dit-il ailleurs, me paraît théorique et superficielle. »

La pratique du self-government scolaire m'a démontré la justesse de ces affirmations ; l'autonomie des écoliers est le premier, le meilleur, le plus efficace de tous les moyens que nous possédions de travailler à l'éducation civique. Elle permet non seulement de communiquer des connaissances, — et ces connaissances sont vécues, basées sur l'expérience, — non seulement d'agir sur l'être affectif, mais encore et surtout *d'exercer la volonté*, *de former des habitudes*, de transformer l'école en une sorte de laboratoire où se fait naturellement, spontanément, *l'apprentissage de la vie civique*. A ce régime, les écoliers prennent l'habitude de s'intéresser aux affaires publiques, de travailler au bien de la communauté, de porter une part des responsabilités sociales. A la longue, ces préoccupations, cette activité, deviennent pour eux plus qu'une simple habitude, un véritable besoin. Vous croyez que j'exagère ? J'ai vu de mes yeux combien les enfants se passionnent pour le bien public — en l'espèce celui de la petite république scolaire — combien ils s'attachent aux institutions qu'ils ont eux-mêmes créées, développées, sauvegardées, et combien il leur est dur d'y renoncer. Quand j'ai quitté La Sarraz après une expérience de self-government poursuivie pendant deux années, plusieurs élèves sont venus me prier de plaider auprès de mon successeur la cause de ce régime, de faire mon possible pour qu'il ne supprimât pas notre petit organisme politique, tant ils désiraient continuer à se gouverner eux-mêmes. Et j'ai appris incidemment que d'autres écoliers qui n'avaient pas pris part à cette démarche et qui ne m'avaient pas parlé de ces choses au moment de mon départ, n'en désiraient pas moins vivement le maintien de l'autonomie.

Eh bien, il me semble qu'il y a là une indication précieuse. Ne croyez-vous pas que ces enfants que le civisme passionne, qui ont pratiqué longuement le régime de la liberté, en qui se sont créées de véritables habitudes civiques, ne croyez-vous pas qu'il leur en restera quelque chose plus tard et qu'il leur sera impossible d'être des citoyens inertes, tièdes et indifférents ? Pour ma part, j'en ai la conviction, je dirai même la certitude.

On se plaint partout aujourd'hui — et cette plainte revient comme un *leitmotiv* dans les journaux à chaque élection ou votation — de la désaffection du citoyen pour les affaires publiques, de la désertion des urnes, de l'indifférence civique du grand nombre. On publie des *pour cent* et des statistiques, on cherche des remèdes, on parle de vote obligatoire. Sans doute cette indifférence a-t-elle des causes diverses, qu'il ne m'appartient pas d'analyser ici. Mais ne pensez-vous pas que des citoyens accoutumés dès l'enfance à se gouverner eux-mêmes, à se donner des lois, à choisir leurs chefs et leurs fonctionnaires, à prendre une part incessante au progrès de la communauté, ne pensez-vous pas que ces citoyens-là seraient sensiblement différents de ceux qui n'ont reçu de la vie civique qu'une idée théorique et abstraite ?

Quant à moi, je n'hésite pas à déclarer que je vois dans la pratique généralisée du self-government scolaire le remède par excellence contre l'indifférence civique actuelle.

(*A suivre.*) ALB. C.

EXAMENS D'ADMISSION AUX ÉCOLES NORMALES

(*Canton de Vaud, avril 1918.*)

ORTHOGRAPHE. (*Garçons.*)

L'héroïsme des Suisses pendant la retraite de Russie.

A partir du seizième siècle, les Suisses servirent dans les armées étrangères. Certains historiens les en ont blâmés, et assurément ils auraient mieux fait de se réserver pour la défense de leur pays. Mais ce n'était pas par intérêt qu'ils combattaient, car ils ne touchaient qu'une fort maigre solde, et ils ennoblirent ce métier de mercenaires par leur admirable courage, leur inébranlable fidélité au drapeau et leur noble sentiment de l'honneur. Partout et toujours, ils furent les premiers à la bataille et les derniers à la retraite. Leur héroïsme se montra surtout pendant la désastreuse retraite de Russie, où le terrible hiver du nord amena la débâcle de la grande armée de Napoléon. A la Bérésina, quand les pontonniers français construisirent dans l'eau glacée les ponts par où s'écoula l'armée, il ne restait que quinze cents hommes des quatre régiments suisses. A demi-morts de faim, sous les rafales d'un vent glacial, ces héros, avec les débris de la division française Merle, couvrirent la retraite de l'armée que poursuivaient les masses russes des Cosaques et des chasseurs sibériens. Après avoir brûlé toutes leurs cartouches, ils chargèrent huit fois à la baïonnette. Ils gardèrent leur(s) position(s), mais quand la nuit arrêta le combat, leur troupe ne comptait plus que trois cents hommes, dont une centaine étaient blessés. Le général Merle restait là, pâle d'émotion contenue, à regarder les restes de sa division. « Braves Suisses! s'écria-t-il, vous méritez tous la croix de la légion d'honneur! »

(D'après de Vallière, *Honneur et fidelité.*)

(*Filles.*)

Le printemps en Bretagne.

Le printemps en Bretagne est plus doux qu'aux environs de Paris et fleurit trois semaines plus tôt. Les cinq oiseaux qui l'annoncent, l'hirondelle, le loriot, le coucou, la caille et le rossignol arrivent avec de tièdes brises. La terre se couvre de marguerites, de pensées, de jonquilles, de jacinthes, de narcisses, de renoncules, d'anémones. Des clairières se panachent d'élégantes et hautes fougères; des champs de genêts et d'ajoncs resplendissent de fleurs qu'on prendrait pour des papillons d'or posés sur des arbustes verts et bleuâtres.

Les haies, au long desquelles abondent la fraise, la framboise et la violette, sont décorées d'églantiers, d'aubépine blanche et rose, de boules de neige, de chèvrefeuilles, de buis, de lierre à baies écarlates, de ronces dont les rejets brunis et courbés portent des feuilles et des fruits magnifiques. Tout fourmille d'abeilles et d'oiseaux : les essaims et les nids arrêtent les enfants à chaque pas. Le myrte et le laurier croissent en pleine terre; la figue mûrit comme en Provence. Chaque pommier, avec ses roses carminées, ressemble à un gros bouquet de fiancée de village.

L'aspect du pays, entrecoupé de fossés boisés, est celui d'une continuelle forêt, et rappelle l'Angleterre. Des vallons étroits et profonds, où coulent parmi des saulaies et des chenevières, de petites rivières non navigables, présentent des perspectives riantes et solitaires. Les landes nues, les plateaux pelés, les champs rougeâtres de sarrazin, qui séparent ces vallons entre eux, en font mieux sentir la fraîcheur et l'agrément. Sur les côtes se succèdent des tours à fanaux, des clochers, des vigies, des ouvrages romains, des monuments druidiques, des ruines de châteaux : la mer borne le tout. CHATEAUBRIAND.

COMPOSITION.

(*Garçons.*) Ce que j'aime à lire.

(*Filles.*) Lettre à une amie à propos d'un livre.

ARITHMÉTIQUE. (*Garçons.*)

1. Une machine à vapeur dépense 2555 kg. de charbon en 80 jours. Une modification apportée à la machine réduit la dépense à 803 kg en 33 jours. Quelle est l'économie annuelle due à ce perfectionnement, sachant que la machine fonctionne 320 jours par année et que 100 kg. de charbon coûtent fr. 3,85 ?

Rép. fr. 95,22.

2. Une personne place une somme de 1740 fr. au 5 °/₀ pendant 9 mois ; elle consacre alors le capital et les intérêts qu'il a produits à l'achat d'un champ à fr. 2,90 le ca. On demande la largeur de ce champ, sachant que la longueur est de 25 m. *Rép. 24,9 m.*

3. Un marchand achète une pièce d'étoffe qui lui revient à fr. 17,10 le m. Il en vend les $^4/_{21}$ à fr. 19,20 le m.; les $^3/_{14}$ à fr. 19,50, puis les $^{18}/_{17}$ du nombre de m. qu'il a déjà vendus, à fr. 19,80 le m. Il devrait alors lui rester 10,5 m., mais au mesurage il ne trouve que 10,1 m., qu'il vend fr. 20,40 le m. On demande combien la pièce contenait de m. et combien le marchand a gagné °/₀ sur le prix d'achat. *Rép. 63 m.; 14,57 °/₀.*

(*Filles.*)

1. Un marchand a acheté 768 assiettes à fr. 1,75 la douzaine. Il a payé fr. 11,90 d'emballage et de port, et fr. 3,10 d'autres frais. On demande combien il doit vendre chaque assiette pour gagner fr. 17,21, s'il s'en est cassé 9. On demande en outre quel serait son bénéfice s'il vendait chaque assiette fr. 0,25.

Rép. fr. 0,19; fr. 62,75.

2. Un chapelier avait reçu de l'un de ses fournisseurs une certaine quantité de chapeaux qui lui reviennent à fr. 16,15 pièce. Dans une première semaine, il en vendit le $^1/_6$, la semaine suivante il vendit les $^4/_9$ de l'envoi. La troisième semaine il vendit les $^9/_{14}$ de ce qui lui restait. A la fin de la 3e semaine il avait 20 chapeaux qu'il a vendus la 4e semaine. On demande combien de chapeaux il avait reçus et quel bénéfice il a réalisé, sachant qu'il a cédé tous ces chapeaux à fr. 18,20 pièce. *Rép. 144 chapeaux; fr. 295,20.*

3. Un négociant a acheté 24 barils d'huile contenant chacun 115 l. au prix de fr. 220 le quintal métrique. Le poids de cette huile est les 0,915 du poids du même volume d'eau. Calculer le bénéfice de ce négociant s'il vend cette huile fr. 2,50 le kg. et en tenant compte d'un déchet de 4 $^1/_4$ °/₀. *Rép. fr. 489,30.*

(*Communiqué par M. Ulysse Briod.*)

LECTURE ET ORTHOGRAPHE

Degré inférieur.

De quelques moyens de rendre attrayants les débuts de la lecture et de l'orthographe. (Suite [1].)

Des enveloppes usagées, recueillies aussi avec soin par maîtres et élèves, permettront de ranger ces jeux individuels. Rien n'empêche de coller l'enveloppe, l'adresse contre le côté interne de la couverture du livre de lecture ; ainsi le jeu formera le complément du manuel.

Chaque fois qu'un son nouveau aura été enseigné, on pourra ajouter au jeu quelques mots où figure ce nouveau son ; pour que les mots figurant dans le jeu ne deviennent pas trop nombreux — ce qui fatiguerait les petites têtes — on recommencera plutôt un deuxième ou un troisième jeu.

Ces jeux pourront être exercés plusieurs fois en classe ; on peut aussi bien les faire porter à la maison ; ils serviront de leçon à domicile ; les parents ne manqueront pas de s'intéresser aux premières armes de leurs enfants, sous cette forme de jeux.

Nous avons parlé pour le début de mots seuls ; on y ajoutera de petites phrases sitôt que ce sera possible : pas n'est besoin d'être grand clerc en lecture pour déchiffrer : *Toto a ramé*, *Tomi se lave*, etc., phrases que de petits croquis facilement intelligibles viendront illustrer.

Ces mêmes jeux deviendront très précieux pour aider l'enfant à différencier des sons souvent confondus, qu'il s'agisse de lacunes visuelles, comme la confusion du **b** et du **d**, ou de lacunes auditives comme celles du **b** et du **p**. Une maîtresse remarque que plusieurs de ses élèves confondent de façon persistante le **b** et le **d** ; elle prend à part le groupe de ces élèves, — ou la classe entière si elle le juge bon, — et l'on commence à écrire, en grosses lettres **b** *b* sur un premier écriteau, **d** *d* sur un second ; puis viennent une série de dessins et de mots débutant par l'un de ces sons, ou les renfermant : **bobine**, **domino**, **dame**, **bouche**, **douze**, **bas**, **salade**, **robe**, etc. Le jeu terminé, l'enfant est invité à mettre au haut de sa table les deux écriteaux initiaux : **b** *b* et **d** *d* et à classer au-dessous, en deux rangées, d'abord les images, selon qu'elles renferment l'un ou l'autre de ces deux sons ; ceci constitue l'exercice auditif, qui sera facilité si l'on donne à l'enfant deux mots types correspondant à chaque son : **b**, étant par exemple la lettre (ou le son) de *bébé*, et **d** la lettre de *dame*. L'exercice proprement visuel consistera à lire ensuite les écriteaux *bébé*, *domino*, et à les placer correctement. Comme la confusion est encore plus fréquente entre les lettres imprimées **b** et **d** qu'entre les lettres manuscrites, moins semblables, la maîtresse, pour activer les progrès chez les élèves réfractaires, fera bien d'ajouter au jeu fait par l'enfant, une deuxième série d'écriteaux avec des caractères minuscules imprimés, copiés à la main, bien entendu, donc **bobine**, en plus de *bobine* écrit par l'élève. Ici encore, rien n'empêche d'adjoindre aux mots isolés de petites phrases renfermant l'un ou l'autre des deux sons à distinguer. Quand l'enfant réussira son jeu sans faute, la difficulté sera bien près d'être vaincue.

Les jeux concernant la distinction de **f** et **v**, **p** et **b**, **d** et **t**, etc. peuvent se

[1] Voir *Educateur* du 11 janvier 1919.

faire de la même façon ; mais ici, les noms en écriture imprimée sont superflus. Ce qui est plus difficile ici, c'est que l'enfant puisse les faire seul, surtout s'il s'agit ou d'élèves de langue allemande, ou d'enfants atteints de défauts d'audition et de prononciation et distinguant mal les consonnes douces des consonnes sonores.

Impossible de dresser la liste des jeux de même genre : ce sont les difficultés rencontrées au cours de l'apprentissage de la lecture qui seules en détermineront le nombre et la variété.

Avez-vous des élèves qui confondent, en lisant ou sous dictée, les sons **ill** et **gn**, vite un jeu collectif ou des jeux individuels sur la distinction de ces deux sons. En avez-vous qui ont de la peine à assimiler les diphtongues : vite un premier jeu sur la distinction de **on, en, oi** ; un deuxième sur celle de **on, in, an, un** (de préférence deux jeux, pour ne pas multiplier les difficultés). Certains élèves se montrent-ils rebelles à distinguer le **c** (= **k**) du **c** (= **s**) le **g** (= **gu**) du **g** (= **j**) ; deux nouveaux jeux leur permettront de dominer cette difficulté. Un autre parera à la confusion du **h** et du **ch**.

J'imagine que tous ceux qui ont l'expérience des débuts de la lecture ont rencontré sur leur chemin les difficultés que je viens de signaler, et bien d'autres encore. Et, pour le dire en passant, il est curieux que nos livres de lecture n'insistent pas davantage sur ces difficultés[1]. On enseigne à un moment donné le **d**, quelques pages plus loin, le **b**, et c'est tout ; le livre ne semble pas supposer que ces deux formes puissent être confondues, tandis que c'est si souvent le cas, en réalité ; un peu plus loin, on enseigne le **c** = **k** ; plus tard, le **c** = **s**, et il semble que l'élève ne confondra plus ces deux manières de prononcer cette lettre. Et ainsi de suite. Je sais bien que bon nombre d'institutrices y suppléeront par des exercices appropriés, peut-être n'est-ce pas toujours le cas ? Il semble que des tables de syllabes comme **ba, ad, bo, do, ib, id, ob,** etc. ; d'autres comme **ca, ci, ço, co, oc, cé, cu, ic,** etc., suivies de phrases où ces sons se retrouvent en nombre, aideraient les enfants à triompher de ces difficultés spéciales. Il est facile au maître de calligraphier lui-même des tableaux de ce genre, qu'on intercalera dans le livre de lecture au moment voulu.

Si décidément les petits morceaux de papier font défaut, ou si l'on craint de mettre à une trop forte épreuve l'ordre et le soin de ses élèves, — car il en faut évidemment pour que les jeux restent complets, surtout si on les fait circuler entre l'école et la maison, — si l'on craint de perdre du temps, — illusion fâcheuse, car le temps perdu en apparence à des exercices de ce genre est du temps gagné, et largement gagné ; — enfin, si l'on renonce à ces jeux, il reste encore d'autres moyens d'unir ainsi le dessin à la lecture et à l'écriture pour en rendre l'étude plus attrayante et plus profitable, dès les débuts. Par exemple, vous pouvez demander aux enfants d'illustrer, quand c'est faisable, chaque mot ou chaque phrase d'un texte à copier ; très souvent on découvrira ainsi que tel mot, supposé connu des enfants, ne l'est pas en réalité. Ou bien c'est le maître

[1] Du reste, je ne voudrais rien enlever au mérite de nos livres de lecture, en particulier à celui que nous avons à Genève, la méthode de lecture phonétique, de Mlle Dompmartin, manuel si bien gradué, qui permet aux petits d'arriver à lire presque sans efforts.

qui écrit un mot ou une petite phrase au tableau noir et les élèves les copient en l'illustrant; une autre fois il présente aux enfants un objet ou une image, ou fait un dessin au tableau noir, ou encore il exécute une action, et les enfants, sans ouvrir la bouche, doivent écrire le mot correspondant. Même à la promenade, si chaque enfant est muni d'une feuille de carton, comme sous-main, on peut dessiner d'après nature et écrire les noms de choses réelles qu'on ne peut introduire en classe.

Tous ces moyens — nous avons déjà eu souvent l'occasion de le répéter — sont à la fois très goûtés des enfants et d'une très grande utilité, les jeux, surtout ; c'est parfois charmant de voir des enfants s'en confectionner spontanément de nouveaux sur le modèle de ceux qui ont été faits à l'école ; outre leur très grand avantage au point de vue de la technique de la lecture, pour renforcer des notions insuffisamment assimilées, ils sont encore plus précieux pour consolider les associations entre les choses et leurs noms ; à cet égard, ils auront certainement un rôle à jouer pour extirper de l'école ce verbalisme encore beaucoup trop puissant à l'heure actuelle. A. Descœudres.

ORTHOGRAPHE. — *Degré moyen.*

Nous commençons aujourd'hui la publication des leçons pratiques qui font suite à l'article de M. Jean Tissot paru dans notre numéro du 18 janvier. Economiser l'énergie et le temps, concentrer les forces sur les difficultés principales, obtenir le maximum d'effets utiles pour le minimum d'efforts inutiles, tels sont les buts de M. Tissot. Ces méthodes ont fait leurs preuves dans divers domaines pendant la guerre. On peut affirmer sans présomption que l'avenir leur appartient, en éducation comme ailleurs.

I. Les mots a, à.

Texte : fragment tiré de : Rosier, *Manuel-Atlas*, page 12 : La Vallée de Joux.

.....D'importants travaux ont été effectués en vue d'empêcher les inondations causées par les lacs de Joux et de Brenet.... On *a* creusé dans la roche un canal qui conduit une partie des eaux du lac Brenet *à* une usine située *à* 243 mètres plus bas, *à* La Dernier, près de Vallorbe. On *a* pu de cette manière fournir la force nécessaire aux usines et ateliers, ainsi que la lumière électrique *à* la vallée de Joux et *à* un très grand nombre de communes du Plateau.

Observations : Examinez : on *a* creusé, on *a* pu ; — on pourrait dire : on *avait* creusé, on *avait* pu : — *a* est donc un verbe, *il ne prend pas d'accent.*

Mais dans les expressions : qui conduit *à* une usine située *à* 243 m., *à* La Dernier, etc., on ne peut pas dire *avait ; à* n'est pas un verbe, c'est un mot invariable, *il s'écrit avec un accent grave.*

Résumé : **a**, *verbe, peut se remplacer par :* **avait** ; — **à**, *mot invariable, ne peut pas se remplacer par : avait ; il prend un accent.*

Exercices : *a*) Les élèves *liront* le texte suivant ; ils relèveront les mots *a* ou *à* qu'ils trouveront et en expliqueront l'orthographe.

Lâcheté : — Camille *a* le défaut de toucher *à* tout. Hier, en l'absence de son père, il *a* voulu prendre un grand vase placé sur la cheminée. Le vase lui *a* échappé des mains et s'est brisé, — etc. — Voir : *Cours de langue française*, page 131.

b) Le *maître lit* aux élèves les propositions suivantes et leur fait faire le même exercice que ci-dessus :

Pierre *a* sept ans; il va *à* l'école; il *a* de gentils camarades; il *a* reçu un crayon, une ardoise, un livre ; il apprendra *à* lire, *à* écrire, *à* calculer.

c) Dictée. *Les productions du canton de Vaud*

Le canton de Vaud tire sa principale richesse de son agriculture. Comme il appartient à la fois à la plaine et à la montagne, la végétation varie suivant les régions. Grâce à son climat doux, le Léman est bordé d'un immense vignoble. La vallée de la Broye a des champs de tabac. La partie centrale du canton a un climat moins chaud; c'est le pays de la grande culture, des vergers et des prairies. Le Jura a des pâturages et de grandes forêts de hêtres et de sapins.

Vocabulaire. Léman, Jura, Broye, — cult*ure* — agricult*ure;* — app*a*rtient ; — produc*tion,* végéta*tion,* — tab*ac;* — principal, grâce; immense; richesse, — grâce, pâturage, hêtre, forêt, — moins. J. T.

II. Les mots est, et.

Texte (tiré du *Cours de langue française*, page 38).

Mon frère *est* encore petit. Il a des cheveux blonds. Il *est* adroit de ses mains. Il *est* affable. C'*est* un écolier appliqué, obéissant *et* obligeant. Il *est* toujours propre, bien peigné *et* correctement vêtu.

Observations. Dans : mon frère *est* petit, il *est* adroit, on pourrait dire : mon frère *était* petit, il *était* adroit. *Est* est un verbe ; il s'écrit avec *s*. De même dans : il *est* affable ; c'*est* un écolier ; il *est* propre.

Mais dans obéissant *et* obligeant, bien peigné *et* correctement vêtu, *et* sert à lier deux mots ; on pourrait dire : obéissant *et puis* obligeant, peigné *et puis* correctement vêtu ; *et* n'est pas un verbe, c'est un mot invariable ; il s'écrit *sans* **s**. (Faire remarquer aussi la forme tu *es*.)

Résumé : **Est,** *verbe, s'écrit avec* **s**, *il peut se remplacer par* **était.**

Et, *mot invariable, ne prend pas d'***s** *; il peut se remplacer par* **et puis.**

Exercices. *a*) Lisez l'exercice suivant et indiquez comment sont écrits les mots en italique. Pourquoi ? Remplacez-les par *était* ou par *et puis:*

L'âne. L'âne *est* de son naturel humble, patient, tranquille; il *est* sobre et fort délicat sur la qualité de l'eau. Dans la première jeunesse, il *est* gai *et* même assez joli ; il a de la légèreté *et* de la gentillesse ; mais il perd bientôt ses qualités *et* il devient lent, indocile *et* têtu. (*Cours de langue française*, page 39.)

b) Dictée. *Le moineau.*

Le moineau est un oiseau très commun dans notre pays. Il a un bec droit, fort et conique. C'est un effronté pillard; il mange une quantité énorme de graines et de fruits. Mais il n'est pas seulement granivore ; il se nourrit aussi de vers, de larves et d'insectes. Son nid est grossièrement construit avec du foin, de la paille et des feuilles ; il est garni de laine, de plumes et de chiffons.

Préparation et Vocabulaire : 1° Examiner, copier et apprendre les mots suivants : p*ill*ard, pa*ille*, feu*ille*, — e*ff*ronté, chi*ff*on, — grossière*ment*, seule*ment*, — grani*vore*, — nourrit.

2° Former des mots comme grani*vore:* herbi*vore*, carni*vore*, insecti*vore*, etc.

3° *Famille de mots:* nourri, nourriture, nourrice, nourricier, etc.

4° *Etudier les expressions :* une quantité de graines et de fruits; il se nourrit de vers; il est garni de chiffons; — mais : il est garni de laine.

5° Remarquer : il *n'est* pas. Les autres mots *est* ou *et* se dictent sans préparation. J. T.

Erratum. — Dans l'article « L'orthographe de nos écoliers », p. 38, 6e ligne, lire : surtout celui d'un t à la *première* personne, chaque fois que la lettre finale est autre que e.

COMPOSITION

Degré moyen, 3e année, à propos de l'étude des glaciers en sciences naturelles.

Les glaciers des Alpes vaudoises.

Il y a peu de glaciers dans les Alpes vaudoises. Ils sont tous petits. Le plus long, celui des Martinets, a deux kilomètres et demi. C'est que la plupart de nos sommets ont moins de trois mille mètres d'altitude.

Tous les glaciers vaudois sont dans la haute chaîne qui nous sépare du Valais. Le glacier des Martinets s'étend au pied de la paroi septentrionale de la Dent de Morcles. Il occupe la partie supérieure du vallon de Nant. Le torrent qui s'en échappe s'appelle l'Avançon des Plans.

Le glacier de Plan-Névé est sur le flanc nord du Grand-Muveran. Il est coupé en deux par une arête qui relie le Sex Percia à la grande chaîne. On le voit très bien du Jura et du Plateau vaudois. Plus au nord se trouve le glacier de Paneyrossaz. Il nous est caché par une crête rocheuse.

Les glaciers vaudois du massif Diablerets-Sex Rouge-Oldenhorn alimentent la Grande-Eau. Ils sont au nombre d'une dizaine. Le plus grand glacier de ce massif est celui de Zanfleuron. Il est situé sur le versant valaisan.

ARITHMÉTIQUE

*M. E. Duvillard a bien voulu nous autoriser à reproduire quelques extraits de sa remarquable étude sur l'*ECOLE DE DEMAIN. *Il s'agit de montrer comment on peut rendre concrètes et vivantes des leçons qui ont été trop longtemps abstraites. Nous commençons par une*

Introduction à l'étude des fractions.

Degré moyen.

Prenons comme exemple la première leçon sur les fractions de même dénominateur où le modelage joue un rôle important.

Au début de la leçon, on a donné à chaque élève un morceau de glaise, une plaque de linoléum, un morceau de fil. Le maître annonce qu'on va d'abord façonner l'objet avec lequel on calculera.

« Partagez votre argile en deux morceaux égaux. Soupesez-les dans vos mains pour voir s'ils sont de même poids. Formez avec chaque fragment une boule, une sphère ».

Remarquons les propriétés de ces boules, car il ne faut pas oublier l'éducation des sens.

Ces propriétés doivent être découvertes, signalées par les élèves et, si le maître n'a pu les amener à donner une quelconque d'entre elles, il la laissera provisoirement inaperçue.

« Nous allons voir une autre qualité de ces boules. » Le maître coupera en deux parties égales l'une des sphères qu'il a faites. « Nous appellerons chacune de ces parties une demi-sphère, une moitié de sphère. J'ai sur ma table deux demi sphères et une sphère entière. Deux demies et un entier. Maintenant, coupez une de ces boules avec le fil. Accolez les deux moitiés. Qu'avez-vous de nouveau ? Coupez la seconde des sphères. »

« Calculons avec ces objets.

» Une demi-sphère et une demi-sphère font... ?

» Maintenant, abandonnons le mot sphère : une demie et demie font?

» Passons aux exercices écrits. Un petit trait horizontal indique qu'on a partagé la sphère.... »

On peut aussi exposer le calcul des fractions en représentant les entiers par des disques égaux en papier, les diverses fractions étant de couleurs différentes.

SCIENCES NATURELLES. — *Degré supérieur.*

Le riz.

Habitat. Le riz est une graminée des pays chauds. On le trouve en Chine, au Japon, dans l'Archipel malais, aux Indes, en Espagne, en Italie et dans quelques contrées de l'Afrique.

Description. Le riz a une tige creuse, semblable à celle du blé; les feuilles sont linéaires; les fleurs sont groupées en épi et enveloppées dans une glume; le fruit est appelé paddy. Le chaume feuillé du riz peut atteindre 1 m. 50 de hauteur. Sa paille, sans solidité, est seulement utilisée en vert pour le bétail ou comme fumure.

Conditions de vie. Il faut au riz un sol humide et chaud; il prospère surtout dans les terres d'alluvion au sous-sol argileux. Il exige de nombreux sarclages et une abondante irrigation.

Culture du riz. Le terrain est préalablement labouré à la charrue, puis on procède aux semailles. Après une immersion du grain ou paddy pendant vingt-quatre heures dans de l'eau, on sème dans un coin de bonne terre. La germination a lieu trois ou quatre jours après; on repique ensuite le plant quand il a 0 m. 15 ou 0 m. 20 de hauteur. On peut aussi semer le grain germé à la volée et, plus tard, on éclaircit la culture. Dès que la rizière est plantée, on fait arriver l'eau doucement; l'irrigation continue jusqu'à la floraison du riz. La récolte a lieu, suivant les régions, cinq à six mois après les semailles; on peut faire deux récoltes par année.

Préparation. Pour être livré à la consommation, le riz doit subir plusieurs opérations : *battage, décorticage* et *triage.*

Utilité. Le riz est un aliment léger, digestif; il constitue la base de la nourriture des peuples orientaux; quand la récolte manque, c'est pour eux la famine en perspective. Il est très nutritif et spécialement recommandable aux personnes ayant un estomac délicat. On l'utilise en cuisine de plusieurs façons : potage au riz, riz au gras, gâteau de riz. La poudre de riz est employée pour poudrer le visage et calmer les rougeurs de la peau.

L'eau de riz est également recommandable comme boisson rafraîchissante et diététique. On l'emploie en médecine pour combattre la diarrhée, surtout chez les jeunes enfants.

Variétés de riz. Il y en a de nombreuses, mais deux spécialement bien distinctes : *le riz de marécage*, qui prospère dans les parties basses et chaudes et *le riz de montagne* qui peut croître jusqu'à 1800 m. d'altitude. A. Dumuid.

Dessin. — *Le retard d'un cliché nous force à renvoyer une leçon de M. G. Payer sur les jouets.*

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place du Pont
LAUSANNE

10 % au comptant pour les instituteurs de la S. P. V.

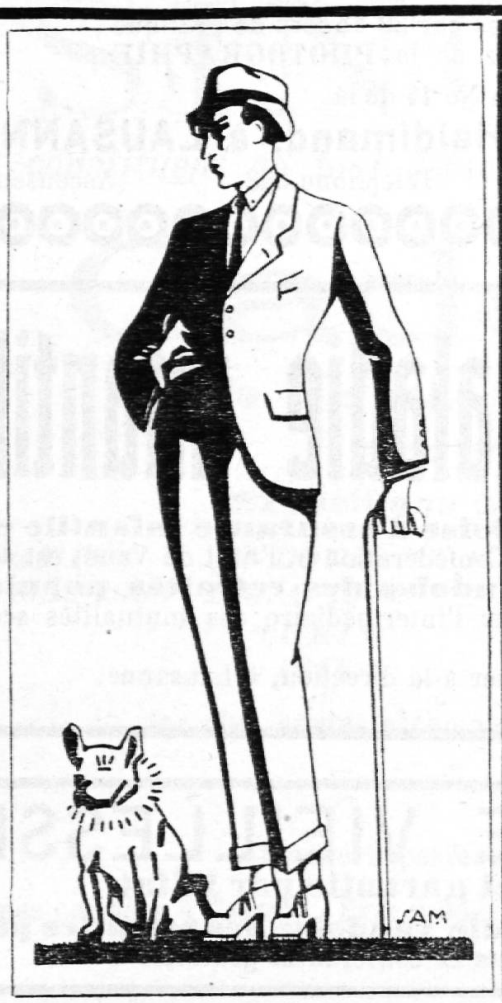

MAISON SPÉCIALE de VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la CHEMISERIE

FRANCILLON & Cie

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT
LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

A TOUS LECTEURS! Souvenez-vous que

Charles MESSAZ Photographe Professionnel

a fait ses preuves par 30 années de pratique dans le domaine de la **PHOTOGRAPHIE**

L'atelier, bien agencé, est situé au No 14 de la

Rue Haldimand, à LAUSANNE

Il est ouvert tous les jours. — Téléphone 623. — Ascenseur.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,**

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.

Escompte 10 0/0 au comptant.

Les machines à coudre

SINGER

constituent en tout temps un nouveau modèle,

Cadeau

à la fois utile et agréable

Expositions universelles

PARIS	St-LOUIS	MILAN	BRUXELLES
1878-1889-1900	E.U.A. 1904	1906	1910
	TURIN 1911	PANAMA 1915	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE **Casino-Théâtre**

Direction pour la Suisse :
Rue Michel Roset, 2, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue Centrale, 22.
Ch.-d.-Fonds, Place Neuve.
Delémont, r. de la Préfecture, 9.
Fribourg, rue de Lausanne, 64.
Lausanne, Casino-Théâtre.
Martigny, maison Orsat frères.
Montreux, Grand'rue, 73
Neuchâtel, rue du Seyon.
Nyon, rue Neuve, 2.
Vevey, rue du Lac, 11.
Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

TOUT

ce qui a rapport ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires

en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS droits et à queue

TRÈS GRAND CHOIX ET POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FŒTISCH FRÈRES S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE THÉATRALE

Prix spéciaux pour Instituteurs, Pensionnats et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE MUSICALE

Lausanne. — Imprimeries Réunies (S. A.) — E. Visinand, éditeur.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LVme ANNÉE — No 5 LAUSANNE, 1er février 1919.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26.

Gérant : Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, Professeur à l'Université.
NEUCHATEL : **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT : Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.
PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.

AVIS DE LA GÉRANCE

L'abonnement à l'*Educateur* a dû être porté à **8 fr.** pour l'année 1919, ensuite d'un renchérissement considérable du papier et de l'impression. Pour en faciliter le paiement, pour ne point rompre brusquement avec le chiffre traditionnel, nous percevrons cette somme en deux fois : **5 fr.** en janvier et **3 fr.** en juillet.

Nous prions instamment nos abonnés, ceux qui peuvent le faire, de bien vouloir verser au compte de chèques postaux **II 125**, en utilisant le formulaire encarté dans le numéro 2, le premier acompte sur leur abonnement 1919.

Ceux qui désirent s'acquitter en une seule fois, par **8 fr. 05**, demanderont à la poste un formulaire de chèque en blanc : une simple correction du chiffre 5 ne serait pas admise.

Le paiement par chèque pourra être effectué jusqu'au 15 février ; à partir de cette date, le premier acompte sera pris en remboursement postal.

Le présent avis ne concerne pas les personnes qui se sont acquittées par une autre voie (librairie Payot, mandat ou abonnement postal.)

Nos abonnés du Jura bernois, membres de la Société pédagogique jurassienne, auront à verser : en janvier **5 fr. 05**, en juillet **2 fr. 55**, ou **7 fr. 55** en un seul paiement.

Nos abonnés de l'étranger sont priés également de nous envoyer en janvier le montant de leur abonnement pour 1919.

Le Gérant : E. VISINAND.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,**

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Musée scolaire cantonal

La mise en circulation des moyens d'enseignement que posssède le Musée scolaire cantonal s'effectue comme auparavant sur demande pour laquelle il suffit de solliciter l'envoi des formulaires nécessaires. Les vues pour projections lumineuses ne seront que très exceptionnellement envoyées par la poste.

Jusqu'à fin février, le Musée sera ouvert le jeudi après-midi, et, dès cette date, les mercredis et samedis après midi.

Archives cantonales

Le bureau des Archives cantonales vaudoises vient d'être transféré dans le bâtiment du Département de l'Instruction publique, où deux salles spacieuses sont mises à la disposition du public.

Les bibliothèques de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie et de la Société vaudoise de généalogie sont déposées dans les nouveaux bureaux des Archives où elles peuvent être consultées toute la journée.

Lausanne, le 20 janvier 1919.

Enseignement professionnel

Ville de Lausanne. — Ecole des Métiers, Section des Industries du Bois.

Un 2me poste de contre-maître **ébéniste-menuisier** est au concours.

Le cahier des charges et avantages et le formulaire d'inscription seront envoyés sur demande par la Direction de l'Ecole, rue de Genève, Lausanne.

Les offres de service accompagnées des certificats seront adressées au Département de l'Instruction publique, 2me service, à Lausanne, jusqu'au 22 février 1919 à 6 heures du soir.

On cherche à placer en pension un

jeune garçon de 14 ans

chez un instituteur vaudois qui pourrait s'occuper de son instruction et de son éducation. De préférence à la campagne.

Adresser les offres, avec prix, à Madame Kohler, filature de Vevey.

L'Ecole des Sciences de l'Education.

(INSTITUT J.-J. ROUSSEAU)

prépare: des **Directrices de Jardins d'enfants** (Maisons des petits), des **Agents de la protection de l'enfance**, des **Assistants de laboratoires pédagogiques**, des **Directeurs d'écoles**, etc.

Principaux enseignements: Psychologie de l'enfant, Psychologie et Pédagogie des anormaux, Pédagogie expérimentale, Education des petits, Didactique, Education morale, etc.

Le semestre d'été s'ouvrira le 10 avril.

Demander le programme au Directeur, Taconnerie 5, GENÈVE.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Enseignement de la Géographie

pour les écoles secondaires (degré inférieur)

W. ROSIER et CH. BIERMANN

MANUEL-ATLAS

Deux volumes.

I. Géographie de la Suisse.

Ouvrage illustré de 144 figures, dont 34 cartes en couleurs, dans le texte, dessinées par Maurice Borel. In-4, cartonné . . . . Fr. 3.—

II. Géographie des cinq parties du monde.

Notions sur la terre, sa forme, ses mouvements et la lecture des cartes. Les phénomènes terrestres. Ouvrage illustré de nombreuses gravures et de 61 cartes en couleurs, dans le texte, dessinées par Maurice Borel. In 4, cartonné. . . . . Fr. 4.20

F. JACCARD

Notions de géographie physique, à l'usage des Ecoles secondaires. 39 figures. In-4, cartonné . . . . . Fr. 3 —

Enseignement secondaire (degré supérieur)

W. ROSIER

Geographie générale illustrée

Ouvrage publié sous les auspices des Sociétés suisses de géographie et honoré d'une subvention de la Confédération suisse et de plusieurs cantons.

I. **Europe**. Illustré de 327 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques, ainsi que d'une carte en couleurs. Quatrième édition. In-4, cartonné . . . . . Fr. 4 50

II. **Asie, Afrique, Amérique, Océanie**. Illustré de 322 gravures, cartes, plans et travaux graphiques. Troisième édition. In-4, cartonné . . . . . Fr. 4 80

III. (Rosier, W., et Chaix, E.) **Géographie physique**. Illustré de 386 gravures, cartes, plans et travaux graphiques. In-4, cartonné Fr. 4.50

A. SPRENG et H. SAUTEBIN

Géographie économique de la Suisse, avec 30 grav. et cartes. In-8. Fr. 2.40